



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – Réunions du mois de Décembre
2. DISCIPLINE – Bilans du vendredi 26 novembre et samedi 27 novembre
3. INFORMATIONS – Remise de matchs
4. COMPETITIONS JEUNES – Report de matchs
5. COUPES VETERANS – Report de matchs
6. INFORMATIONS – COVID
7. REUNION des DELEGUES – Réunion du 16 novembre
8. TERRAINS et INSTALLATIONS - Terrain GONNEHEM
9. GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS – Restreinte du 26 novembre



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



IMPORTANT

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ⌘ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ⌘ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 3 DECEMBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 27 NOVEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 5 DECEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 12 DECEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



DISCIPLINE



Suite aux incivilités, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football, les sanctions prononcées par sa Commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

REUNION du VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

Nombre de suspendus pour 1 match : 4

Nombre de suspendu pour 2 matchs : 6

Nombre de suspendus pour 3 maths : 7

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 1 (pour propos grossiers à arbitre)

Nombre de suspendu pour 5 matchs : 2 (menaces à arbitre)

Nombre de suspendus pour 7 matchs : 1 (intimidations à arbitre)

Nombre de suspendu pour 10 matchs : 1 (propos injurieux et intimidations à arbitre)

REUNION du SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021

Nombre de suspendus pour 8 matchs : 2 (propos grossiers à arbitre)

Nombre de suspendu pour 15 matchs : 1 (propos grossiers et homophobes à arbitre)

Nombre de suspendus pour 8 mois : 1 (bousculade sur arbitre)

Nombre de suspendus pour 2 ans : 1 (coups hors match avec ITT de 3 jours)

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



INFORMATIONS



Toutes les rencontres prévues le **MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2021** (sauf FUTSAL et PLATEAUX en SALLE) sont reportées.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



COMPETITIONS JEUNES



REMISE de MATCHS

ATTENTION : Certaines rencontres pourront être inversées.

Les rencontres suivantes sont reprogrammées le Samedi 11 Décembre 2021 à 14 heures 30 :

U18 D1

ES ANZIN – AS VIOLAINES du 13 novembre

USO BRUAY – US NOYELLES sous LENS du 13 novembre

U18 D2 – GROUPE A

FC BOUVIGNY – ESD ISBERGUES du 20 novembre

U18 D2 – GROUPE B

OLYMPIQUE HENIN – HENIN STADE du 20 novembre

U18 D3 – GROUPE A

US PAS – CS LIEVIN DIANA du 20 novembre

U18 D3 – GROUPE B

FC CALONNE 6 – US GRENAY du 13 novembre

U18 D4 – GROUPE A

OC COJEUL – BEAUMETZ SUD ARTOIS du 20 novembre

A.S.B.A./CAMBLAIN – AS MAROEUIL/HABARCQ du 20 novembre

AS TINCQUIZEL – US PAS/ARTESIEN (b) du 20 novembre

U18 D4 – GROUPE B

ES BOIS BERNARD – US AVION CHEMINOTS du 20 novembre

ES SAINT LAURENT (b) – FC TILLOY du 20 novembre

U18 D4 – GROUPE C

SOUCHEZ/LES COLLINES – EC MAZINGARBE du 20 novembre

U18 D4 – GROUPE D

AJ RUITZ – ESD SBERGUES(b) du 13 novembre

U17 – GROUPE A

OLYMPIQUE LIEVIN – US CARVIN RUCH du 20 novembre

U17 – GROUPE B

ES BULLY – AS COURRIERES du 2 octobre

U16 D1

US BIACHE – ES ANZIN du 13 novembre

U16 D2 – GROUPE A

US ROUVROY – US NOEUX (b) du 13 novembre

U16 D2 – GROUPE C

RC AVESNES/BOUBERS – ES ANZIN (b) du 20 novembre

Les rencontres suivantes sont reprogrammées le Dimanche 12 Décembre 2021 à 10 heures :

U15 D1

OLYMPIQUE LIEVIN – US LESTREM du 14 novembre

U15 D2 – GROUPE A

SC SAINT NICOLAS – ES SAINT LAURENT du 14 novembre

U15 D2 – GROUPE B

US GONNEHEM – Car. BILLY MONTIGNY du 14 novembre

FC CAMBLAIN – RC LENS (b) (Filles) du 14 novembre

U15 D3 – GROUPE A

US PAS – JS ECOURT du 21 novembre

U15 D3 – GROUPE B

US NOEUX (b) – AS LYSSOIS du 21 novembre

U15 D3 – GROUPE C

FC BOUVIGNY – AS VIOLAINES du 14 novembre

OLYMPIQUE HENIN – FC CUINCHY du 21 novembre

SCPP WINGLES – AC NOYELLES GADAULT du 21 novembre

U15 D4 – GROUPE B

CS PERNES/ CAMBLAIN (b) – RC AVESNES du 21 novembre

AS TINCQUIZEL – ASBA/TINCQUIZEL (b) du 21 novembre

U15 D4 – GROUPE C

FC BUSNES/NORRENT FONTES – UC DIVION du 21 novembre

U15 D4 – GROUPE E

RC SAINS – CSAL SOUCHEZ du 21 novembre

U15 D4 – GROUPE F

AS LOISON – AFC LIBERCOURT du 21 novembre

US ROUVROY – AS PONT à VENDIN du 21 novembre

U14 D2

US NOYELLES/LENS – RC LENS (b) (Filles) du 21 novembre

La Commission Jeunes :

Pascal WATEL

Marc TINCHON



COMPÉTITIONS VÉTÉRANS



- Toutes les rencontres de Coupes VÉTÉRANS ARTOIS – LOYEZ et COUPE VÉTÉRANS a 7 remises ces 27 et 28 novembre pour intempéries sont reportées aux 11 et 12 décembre 2021 (horaires prévus).
- Les matchs de championnats prévus à cette date sont remis ultérieurement.

G. DEBONNE.
E. GOOSEENS.
D. SION.



INFORMATIONS - COVID



La FFF a fait paraître un protocole d'organisation des rencontres et entraînements à la suite des décisions gouvernementales du **26 novembre**. Il est impératif de respecter et de faire respecter les différentes règles imposées qui, seules, permettent de participer à la lutte contre la pandémie et d'espérer mener nos compétitions à terme.

L'augmentation du nombre de cas doit inciter au respect des mesures de prévention et de distanciation.

Vous trouverez ci-après les principales dispositions :

Mesures générales

Le pass sanitaire est obligatoire à partir de l'âge de 12 ans pour les joueurs, les arbitres et les dirigeants ainsi que pour toutes les personnes appelées à pénétrer dans la zone vestiaires. Il devient également obligatoire pour les spectateurs sachant que le contrôle n'est imposé qu'en cas d'accès contrôlé.

L'obligation du port du masque dans l'enceinte sportive (couverte et de plein air) s'impose dorénavant à tous. Il ne peut être enlevé que pendant la compétition.

Définition du pass sanitaire et contrôle

- L'attestation de vaccination complète délivrée :
 - = 7 jours après la seconde injection (vaccins à 2 injections) et la 3eme éventuellement.
 - = 4 semaines après l'injection du vaccin Janssen
 - = 7 jours après l'injection effectuée sur un ex malade du Covid
- Présentation d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures au moment du contrôle d'avant match.
- Un test RT-PCR positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois (guérison).
- Un certificat de contre-indication à la vaccination.
- Un auto-test négatif validé par un professionnel de santé de moins de 24 heures.

Le contrôle du pass sanitaire est effectué par le référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant. Ce contrôle se fait en scannant le QR code présent sur le document en possession de la personne contrôlée à partir de l'application : tousanticovid verif ou TAC Verif.

Le référent Covid

- Le référent Covid est **obligatoire** ; sa mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions prévues et d'être l'interlocuteur des autorités. Il est recommandé de mettre en place une équipe Covid dont un membre doit être présent lors de chaque entraînement ou de chaque match à domicile.
- **Un registre doit être tenu indiquant les personnes habilitées et la personne présente lors de chaque manifestation.**
- Le référent (ou son représentant) vérifie notamment la possession du pass sanitaire par toutes les personnes accédant aux vestiaires.

Accès aux vestiaires et buvettes

- L'accès aux vestiaires n'est permis qu'aux seules personnes ayant une mission essentielle dans l'organisation du match. Elles doivent être munies du pass sanitaire.
- **Tout acteur du match (joueur, arbitre, dirigeant) non muni d'un pass sanitaire doit être refoulé et ne peut pas prendre part à la rencontre.**
- Les buvettes sont autorisées selon la réglementation applicable aux cafés et restaurants.

Public et accompagnateurs

- Le contrôle du pass sanitaire pour les spectateurs, **ainsi que les parents accompagnant les joueurs** est imposé à tous.
- Interdiction est faite dans tous les cas à ces personnes d'accéder à la zone vestiaires.

Dispositions concernant le match

- La tablette doit être désinfectée après chaque usage.
- Toute forme de protocole d'avant match et la mise en place de ramasseurs de balle sont proscrites.
- Lors de la vérification de l'identité des joueurs, la validité des pass sanitaires est vérifiée par un dirigeant, en présence d'un dirigeant du club adverse, l'arbitre prenant connaissance de cette vérification.
- Tout joueur dont le pass sanitaire n'est pas valable doit être enlevé de la FMI et l'arbitre lui interdit de participer à la rencontre ; si une équipe comporte moins de 8 joueurs à la suite de la vérification le match n'a pas lieu.
- Une équipe est en droit de refuser de jouer si le club adverse refuse de rayer un joueur non en règle, en indiquant le motif sur le FMI.

Cas de Covid et report

- Le report d'un match de championnat n'est envisagé que :
 - a) Si 4 cas positifs de joueurs (3 joueurs en futsal) ont été enregistrés sur 7 jours glissants
 - b) Ou si l'ARS impose un isolement pour l'équipe pour une durée qu'elle fixe.
- Les justifications utiles doivent être transmises à la commission concernée.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



REUNION des DELEGUES



Réunion du :	16 novembre 2021
A	18 heures 15 à LIEVIN

Présents :	Mme Nicole DELAHYE – MM. Marc ALLOUCHERIE – Gérard COFFRE – Gilbert COPPIN – Jean Marie DASCOTTE – Francis DAUTREMEPUIS – Bernard DEJARDIN – Alain DELHAYE – Michel DEMAILLY – Dominique GEENS – Eric GOOSSENS – Jean Marie HUYS – Joseph LUTOMSKI – Serge PAUCHET – Richard RATAJCZAK – Daniel SION -
------------	---

Excusés :	MM. Sébastien BEAUVAIS – Chouki BELLA – Jean Marc BOUILLEZ – Gérard DEBONNE – Serge HERMAN – André RABAILLE – Jean Philippe SEVIN – André SJOKA – Edmond ZAKRZEWSKI -
-----------	---

► Les membres présents souhaitent un prompt rétablissement à **MM. André RABAILLE – Jean Philippe SEVIN - Edmond ZAKRZEWSKI** et espèrent le retrouver très vite en bonne santé.

► Après 2 années tronquées, l'ensemble des membres présents est appelé à se présenter.

► Historique de la Commission :

Il est procédé à un bref rappel de la création de la commission et de ses objectifs.

En 1994, à l'initiative de **Monsieur DA COSTA**, à la suite d'agressions d'arbitres, une consultation des clubs et des arbitres avait abouti à la création du Challenge de la sportivité et à la mise en place de délégués sur les matchs dit « à risques ».

► Désignation des délégués :

- La désignation du délégué trouve sa source :

- Soit en fonction du calendrier pour des matchs à enjeu ou opposant des équipes s'étant signalées par des comportements douteux.
- Soit à la demande de la commission de discipline ou des autres commissions.
- Soit à la demande de clubs.

- Il est rappelé qu'il convient de consulter le site du district le vendredi à partir de 16 heures pour connaître les modifications du week-end.

► Rôle des délégués :

- Il a pour rôle de constater tous les faits et comportements intervenant avant, pendant et après la rencontre, **en dehors du terrain de jeu qui reste le domaine exclusif de l'arbitre**, sauf si l'arbitre est amené à le consulter ou si des faits graves se produisent sur le terrain à l'insu de l'arbitre.
- Le délégué, qui est un officiel au même titre que l'arbitre, est amené à rédiger un rapport à partir de la trame prévue sachant qu'il doit identifier et désigner le ou les coupables, de faire indiquer le ou leurs noms sur la feuille de match (si possible) et informer le club de cette inscription.
- Qu'en cas d'incident grave il y a lieu d'informer par téléphone soit **Daniel SION**, soit **Richard RATAJCZAK**.
- Il est recommandé de les transmettre par mail au district au plus tard pour le mardi midi.

▪ Enfin pour éviter toute interprétation (négative ou positive) il est demandé aux délégués de s'abstenir de tout commentaire sur l'arbitrage ou les décisions prises par une commission.

► Rappel aux clubs :

- La présence d'un délégué désigné ne dispense en aucun cas le club recevant de mettre en place un délégué au terrain.

► Le point sur la saison en cours au 31 octobre :

25 observations ont été réalisées :

- 16 demandées par la commission des compétitions.
- 7 par les clubs.
- 1 par la commission de discipline.
- 1 par la commission des arbitres.

► Intervention du Président de la Commission de Discipline :

- Depuis le début de la saison, sans que ce soit particulier à l'Artois, les incivilités connaissent une forte progression.

- A ce jour la commission de discipline s'est réunie à 11 reprises prononçant :

- 74 sanctions pour 3 avertissements (en 3 mois de date à date).
- 65 suspensions pour 1 match.
- 34 pour 2 matches.
- 58 pour 3 matches.
- 28 pour 4 matches.
- 7 pour respectivement 5 et 8 matches.

- Il faut aussi signaler des suspensions de 18, 20 matchs et 5 mois pour des faits graves.

Par ailleurs :

- 6 dossiers sont en instruction,
- 15 rencontres ont été arrêtées.
- 10 rencontres ont donné lieu à des incidents après le coup de sifflet final.

- Enfin 3 dossiers concernent le football d'animation dont 1 concernant une rencontre arrêtée en U11.

► Divers :

- Après un tour de table, l'ensemble des délégués serait favorable à l'organisation d'une formation des délégués au terrain, sachant que le manque de bénévole est un obstacle à la mise en place de spécialistes au sein des clubs.

- A la suite de cette demande **Daniel SION** va se rapprocher de la commission formation pour voir comment cela pourrait s'effectuer.

Le secrétaire de séance

Richard RATAJCZAK



TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES



L'US GONNEHEM nous informe, qu'à partir de ce jour, toutes ses rencontres **U18 D3 GROUPE B – U15 D2 GROUPE B** et **SENIORS D5 GROUPE A** se dérouleront sur le terrain N°2.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 26 novembre
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Pierre JANNOT – Jacques TINCHON -

FORFAITS

Journées des 20 et 21 NOVEMBRE 2021

SENIORS D5 – GROUPE D

Rencontre AAE DOURGES (b) / FC CARVIN DYNAMO

Forfait d'AAAE DOURGES.

FC CARVIN DYNAMO bat DOURGES par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à DOURGES – 2eme forfait.

COUPE ARTOIS FEMININES

Rencontre FC TILLOY / US BEUVRY

Forfait de TILLOY.

BEUVRY bat TILLOY par forfait – score 5/0

Amende de 25 euros à TILLOY.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.